

## Burundi : un journaliste menacé de prison pour un reportage

@rib News, 07/02/2017 &ndash; Source AFP Le correspondant local de la radio privée Isanganiro a été sommé mercredi par les responsables administratif et sécuritaire de Ruyigi de ne plus publier d'informations relatives à cette province de l'est du Burundi, sous peine de prison, selon des sources concordantes.

Le journaliste Jean-Claude Nshimirimana a été menacé mercredi de poursuites pour « trouble à l'ordre public » et de 12 mois d'emprisonnement par le gouverneur de Ruyigi, Abdallah Hassan, lors d'une rencontre en présence du chef local du très redouté Service national de renseignement (SNR, qui dépend directement du président Pierre Nkurunziza), a rapporté la radio Isanganiro. Ces menaces font suite à la diffusion d'un reportage sur la grogne des enseignants de cette province qui protestent contre une double contribution « volontaire » au financement des élections générales de 2020 au Burundi. Depuis janvier 2018, tous les fonctionnaires burundais, dont les enseignants, ont vu leurs salaires amputés d'une somme d'argent pour financer l'organisation des élections de 2020, un prélèvement qui va durer pendant deux ans, selon une ordonnance ministérielle. Selon le reportage de M. Nshimirimana, les directeurs d'écoles de la province de Ruyigi ont ordonné aux enseignants de s'acquitter d'une contribution supplémentaire en espèces, allant de 1,25 à 7,25 dollars, pour le même motif. « C'est un véritable racket d'Etat, c'est l'enfer car le pouvoir exige en plus de l'impôt habituel de cotiser pour la construction d'un stade, d'un bureau du parti au pouvoir, d'un centre de santé. Et maintenant, ce sont les élections », a dénoncé à l'AFP un enseignant joint par téléphone à Ruyigi qui a requis l'anonymat. « Malheur à vous si vous ne payez pas ces cotisations qui sont toujours présentées comme volontaires, car vous pouvez aller en prison ou vous faire tabasser par les Imbonerakure », la ligue de jeunesse du parti au pouvoir, a-t-il ajouté. Outre les prélèvements directs sur leurs salaires, les fonctionnaires de plusieurs ministères ont été contraints par leurs responsables de cotiser en espèces de l'argent que leurs ministres vont ensuite verser dans une banque, en présence des caméras. Cela a été le cas notamment aux ministères de l'Intérieur et de la Santé, a rapporté la presse burundaise. Le gouvernement a adopté fin octobre un projet de révision de la Constitution qui permettrait au président Nkurunziza, au pouvoir depuis 2005, de briguer à partir de 2020 deux mandats de sept ans. L'annonce en avril 2015 de sa candidature à un troisième mandat controversé avait ouvert une crise politique qui a fait depuis au moins 1.200 morts et plus de 400.000 déplacés. Les bailleurs de fonds internationaux ont suspendu leur aide directe au Burundi en 2015.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});